

LEMBACH - MATTSTALL

Wàs gïbt's nejes ? Quoi de neuf ?

- Mai 2022 -



Le mot du Maire



Cher(e)s habitants(e),

Après deux années chamboulées par la pandémie, la résilience nous a permis d'aller de l'avant et d'entrevoir ce printemps avec plus d'optimisme, depuis

quelques semaines. Cela ne doit nullement nous empêcher de rester vigilants et de respecter les gestes barrières nécessaires et utiles pour notre protection à tous, nous devons vivre avec ce virus comme avec les autres.

Les mois de mars et d'avril coïncident habituellement avec la période des budgets : le budget primitif 2022 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal lors de la séance du 5 avril dernier : il n'est pas prévu de hausse des taxes et ceci pour la cinquième année consécutive.

En 2022, nous allons rénover la dernière tranche de la **rue principale à Pfaffenbronn** et ce durant les mois d'été. Dans la foulée, des travaux auront lieu **ruelle de Woerth, à Lembach**. Ces opérations de voirie sont en partie financées par la CEA.

Nous avons lancé un important programme de travaux de redynamisation du **camping du Fleckenstein** avec une partie « **accueil du public - tourisme** » et une partie « **continuité écologique** ». L'investissement prévu s'élève à près de 2,7 millions d'euros et après de longues et difficiles négociations avec les différents financeurs, la commune devra supporter 241 000 euros, le reste étant financé par l'agence de l'eau, la Région, la CEA, le Massif des Vosges et la commission GEMAPI.

Les travaux concernant la partie touristique démarreront à l'automne 2022 afin de pouvoir assurer l'ouverture du

camping au printemps 2023. Quant aux travaux concernant la partie du plan d'eau, il faudra patienter jusqu'à l'automne 2023.

Le peu d'investissement effectué en 2020, nous avait permis d'asseoir notre trésorerie. En 2021, nous avons réalisé un excédent de fonctionnement et ceci malgré la hausse de l'énergie déjà perceptible et ainsi nous avons pu financer les travaux de l'école sans avoir recours à l'emprunt. Par contre, en 2022, nous devons recourir à un emprunt afin de financer les travaux prévus. Ce nouvel emprunt remplacera d'anciens, arrivant à échéance et ainsi l'annuité restera inchangée et nous évite une hausse des impôts locaux.

L'inflation actuelle et les fluctuations des ressources énergétiques impactent sérieusement nos budgets privés tout comme ceux de la commune, ceci est source de préoccupation et nous demande des adaptations au quotidien.

Le drame de la guerre en Europe de l'Est nous rappelle symboliquement notre passé et c'est dans cet élan de souvenir qu'une délégation de Lembach se rendra à **Droux** lors du week-end de l'ascension. Toute personne souhaitant y participer est la bienvenue.

Malgré toutes ces vicissitudes, le printemps est là et avec lui le renouveau de la nature et de la vie hors les murs.

La vie collective s'organise mieux, les associations et la commune préparent et proposent des moments de rencontres et de découvertes. Notre souhait le plus cher à tous est de pouvoir vivre ces moments sympathiques et de vaquer à nos occupations préférées...

Apprécions ce qui existe et ce que la vie nous offre au quotidien !

Christian Trautmann, maire

Mattstall

Les beaux jours reviennent et avec eux, un brin de liberté, un besoin d'espace, de nature. Notre beau village va reprendre des couleurs, grâce à votre participation comme toujours. La propreté, le désherbage des caniveaux et vos très belles réalisations florales seront sans doute à nouveau très appréciés par nos nombreux visiteurs.

La journée du bénévolat le 2 avril, a été un véritable succès avec 27 personnes actives. Le nettoyage de printemps, la taille au bassin, sous la direction du chef Flavien, et l'ensemencement des allées du cimetière, ont été effectués dans la bonne humeur. Un repas dans l'ancienne école a ravi les convives. Pour rappel : les produits phytosanitaires sont interdits sur l'espace public et le cimetière. Le trèfle semé, sera, une fois en fleurs, le garde manger pour les abeilles et facilitera l'entretien des allées.

Un défibrillateur a été fixé dans l'abribus, place du village. Même s'il peut sauver une vie, nous espérons ne jamais avoir à l'utiliser.

L'association **S'blumedaerfel**, prévoit l'organisation d'une marche nature, avec repas et animations sur la place du village, le **28 août, date de la kirwe de Mattstall**.

Au chapitre des bonnes nouvelles, Madame **Picard Frieda** a eu le bonheur de fêter ses 80 ans. Le 21 mai, j'aurai le plaisir de célébrer le mariage de **Mathilde** et **Jean Pierre** à la mairie de Mattstall.

Il vaut mieux lever le coude, pour boire un verre, que de baisser les bras. Bel été, à tous et nous comptons sur votre soutien.

Charles Suss



Comptes Administratifs 2021

Budget principal COMMUNE			
DEPENSES		RECETTES	
Report 2020	48 566.79	Report 2020	823 354.14
Fonctionnement	1 135 953.25	Fonctionnement	1 361 455.63
Investissement	598 636.71	Investissement	325 909.82
Reste à réaliser	146 896.80		
TOTAL	1 930 053.55	TOTAL	2 510 719.59

Budget ZONE ARTISANALE			
DEPENSES		RECETTES	
Report 2020		Report 2020	13 229.28
Fonctionnement		Fonctionnement	-
Investissement		Investissement	-
Reste à réaliser			-
TOTAL		TOTAL	13 229.28

Budget CAMPING			
DEPENSES		RECETTES	
Report 2020		Report 2020	148 235.55
Fonctionnement	128 346.09	Fonctionnement	175 910.42
Investissement	31 192.06	Investissement	29 559.16
Reste à réaliser	11 363.98		
TOTAL	170 902.13	TOTAL	353 705.13

Budget LOTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Report 2020	0.20	Report 2020	944.20
Fonctionnement	123 211.56	Fonctionnement	123 211.56
Investissement	123 211.56	Investissement	123 635.76
Reste à réaliser	0		0
TOTAL	246 423.32	TOTAL	247 791.52

Budgets primitifs 2022

Budget principal COMMUNE			
DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	1 795 364.04	Fonctionnement	1 795 364.04
Investissement	1 782 479.01	Investissement	1 782 479.01
TOTAL	3 577 843.05	TOTAL	3 577 843.05

Budget ZONE ARTISANALE			
DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	57 484.28	Fonctionnement	57 484.28
Investissement	57 479.28	Investissement	57 479.28
TOTAL	114 963.56	TOTAL	114 963.56

Budget CAMPING			
DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	328 400.00	Fonctionnement	328 400.00
Investissement	1 406 661.08	Investissement	1 406 661.08
TOTAL	1 735 061.08	TOTAL	1 735 061.08

Budget LOTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	123 216.76	Fonctionnement	123 216.76
Investissement	124 579.96	Investissement	124 579.96
TOTAL	247 796.72	TOTAL	247 796.72

Programmes des investissements 2022

BUDGET COMMUNE : Voiries Pfaffenbronn et ruelle Woerth (programme pluriannuel) - Rénovation logements école - Mise aux normes accessibilité ERP des bâtiments communaux - Acquisition terrains - Plan Rebond Forêt - Rénovation lavoir - Aménagement Cour Bulle Nature et Parking École - Installation Abrisbus.

BUDGET CAMPING : Aménagement emplacements - Espace ludique - Constructions HLL (Habitats Légers de Loisirs)

Taux des taxes locales

	2021	2022
Taxe d'Habitation (TH)		
Taxe foncière Bâti (TFPB)	24.92 % (11.75%+13.17%)	24.92 % (11.75%+13.17%)
Taxe foncière Non Bâti (TFPNB)	52.25 %	52.25 %



Citoyenneté



Samedi 9 avril 2022

Nettoyage de printemps !

Ils étaient nombreux, petits et grands, à contribuer à cette action de nettoyage dans les rues de l'agglomération mais aussi le long des routes extérieures. Comme l'année dernière, il y avait encore pas mal de déchets de toutes sortes. La nature n'est pas à même de « **dissoudre** » à elle seule ces objets. Chacun doit se sentir responsable de la préservation de l'ensemble de nos sites.

Il n'y a pas que les détritiques en tous genres qui jonchent le sol par ci par là :

- sur la place de la Mairie, une poubelle sert régulièrement au dépôt de litières de chat. Nous en appelons à nouveau au sens de la responsabilité du (ou des) propriétaire(s) d'animaux.

- ces derniers temps, nous notons également des déjections humaines, importantes et répétitives sur les murs des WC publics, des faits commis de nuit.

- un autre phénomène se développe, celui des dépôts sauvages hors agglomération. Il s'agit de pneus abandonnés, de matériel informatique/électrique brûlé, de mobilier usé, de sacs poubelle remplis de papier tapissier décollé, etc...

- récemment, une plainte a été enregistrée auprès de la Gendarmerie pour un dépôt d'immondices important, caché en forêt. Lors de cette rencontre avec les forces de l'ordre, nous avons abordé tous ces sujets récurrents. L'ONF est également impliqué dans la lutte contre les dépôts sauvages dans leurs secteurs forestiers.

Ces phénomènes d'incivilités agacent et entraînent en plus des frais financiers pour la commune. Ensemble et grâce à la communication, nous pouvons limiter ces formes de dénaturation, merci pour votre collaboration.

Station d'épuration des eaux usées (STEP)

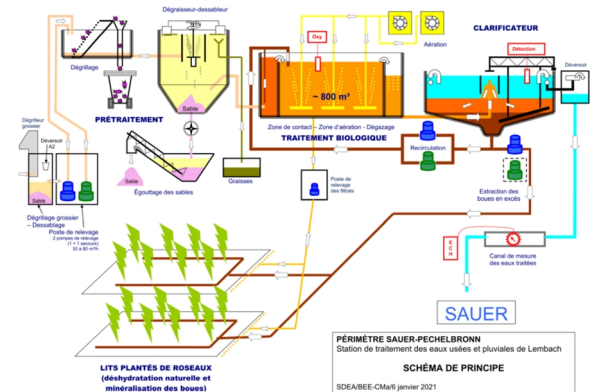


La construction d'une nouvelle station d'épuration à Lembach est programmée pour **2023**. Cette nouvelle station sera construite en lieu et place de l'ancienne et traitera les effluents de la commune de Lembach, hors annexes de Mattstall et de Pfaffenbronn qui disposent chacune de leur propre station d'épuration réhabilitée respectivement en 2013 et 2015.

L'actuelle station a été mise en service en 1977 et n'est aujourd'hui plus du tout adaptée au traitement des eaux usées et pluviales de la commune tant d'un point de vue de sa capacité de traitement, largement insuffisante (surcharge hydraulique notamment), que de la vétusté des équipements et du génie-civil.

La nouvelle station sera de type « **boues activées** » et dimensionnée pour une charge totale de pollution à traiter en situation future de 1920 équivalents habitants (contre 1461 équivalents habitants aujourd'hui). Parallèlement aux travaux de construction de la station d'épuration, les ouvrages de régulation des bassins de pollution sur le réseau d'assainissement seront rénovés de manière à améliorer leur vidange et traiter davantage d'effluents par temps de pluie.

Le montant total de l'opération est estimé à 2,7 Millions d'euros. L'autorisation administrative de réaliser ce nouvel ouvrage d'épuration a été délivrée par les services de la police de l'eau de la Préfecture du Bas-Rhin en avril 2022. La consultation des entreprises est prévue au second semestre 2022 pour un démarrage des travaux en 2023.



Urbanisme

URBANISME :

→ L'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le chantier



Dès qu'une autorisation d'urbanisme ou une décision de non opposition vous est accordée, vous avez l'obligation de procéder à son affichage sur le terrain concerné par les travaux et ceci, pendant toute la durée des travaux.

→ Comment procéder à l'affichage ?

L'affichage se fait au moyen d'un panneau rectangulaire d'un moins 80 centimètres de longueur et de largeur et doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient soient bien lisibles de la voie publique pendant toute la durée des travaux.

→ Quel est son contenu ?

Le panneau d'affichage doit obligatoirement mentionner les informations suivantes (liste non exhaustive) : Nom, raison sociale ou dénomination sociale, nom de l'architecte auteur du projet architectural, date de délivrance du permis et son numéro, nature du projet et la superficie du terrain, adresse de la mairie où le dossier peut être consulté...

→ Pour combien de temps ?

Le panneau doit être affiché sans interruption pendant toute la durée des travaux. **Attention** : pour les travaux de courte durée, le panneau doit être affiché pendant 2 mois même s'ils durent moins longtemps.

→ Pourquoi ?

L'affichage du panneau permet **de faire courir le délai du recours des tiers** de 2 mois contre l'autorisation d'urbanisme ou la non-opposition à la déclaration préalable dont **le point de départ est la date d'affichage du panneau** sur chantier. En effet, à défaut d'affichage, les tiers pourront contester l'autorisation **durant 6 mois** à partir de l'achèvement des travaux.

URBANISME :

→ La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux



Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser à la mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) afin de signaler la fin de ces derniers. Cette formalité est **obligatoire** pour les travaux issus d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou encore d'une déclaration préalable de travaux. **Seul le permis de démolir n'est pas concerné** par cette déclaration.

→ De quoi s'agit-il ?

La DAACT est un document qui permet d'attester auprès de la Mairie l'achèvement des travaux ainsi que leur conformité à l'autorisation d'urbanisme accordée.

→ Quel est son contenu ?

La DAACT précise si l'achèvement concerne l'intégralité ou seulement une tranche des travaux. Elle est à envoyer ou déposer à la Mairie en 3 exemplaires.

→ Quel est le délai d'instruction ?

La mairie dispose d'un délai de 3 mois à partir de la date de réception de la DAACT pour contester la conformité des travaux. **De délai est porté à 5 mois** lorsque les travaux ont été effectués sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou situé dans un secteur sauvegardé.

→ Pourquoi ?

L'absence du dépôt de la DAACT a un impact tant sur le délai de recours des tiers que celui de l'administration. Cette formalité est donc d'autant plus importante en cas de vente du bien ayant fait l'objet des travaux.

Trame verte école



Pour préserver et restaurer la trame verte de notre territoire, la **Communauté des Communes** a lancé un vaste projet autour des haies sur 2021-2022 : étude diagnostic réalisée par l'**Atelier des Territoires**, animations et appui technique de la **Fédération de chasse 67**, achats et plantations de haies, sensibilisation du grand public, formation des agriculteurs, animations scolaires du **Centre d'initiation à la nature et à l'environnement** (CINE) du delta de la Sauer et d'Alsace du nord de Munchhausen.



La classe de CE2-CM1 de Mme **Audrey Ferrandini** a ainsi bénéficié de 4 demi-journées d'animations nature :

« Le 19 novembre et le 10 décembre 2022, nous avons planté dix arbres fruitiers et une cinquantaine de plants de haie au Bodenacker pour préserver la biodiversité. Nous avons aimé effectuer ces plantations, car nous avons travaillé dehors, et nous sommes fiers d'avoir pu participer à cet important projet. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui nous ont permis de participer à ce programme trame verte ; et nous nous réjouissons à l'idée de récolter les premiers fruits ! »

Le programme **Trame Verte Comcom** en quelques chiffres : 11 projets de plantations sur foncier communal, des animations du CINE de Munchhausen dans 7 classes (135 élèves), la mobilisation de plus de 200 bénévoles avec l'accompagnement des services municipaux pour la plantation de 2,4 km de haies sur notre territoire cet hiver.

L'appel à projet des futures plantations communales de cet automne est en cours.



→ Retrouvez toutes les infos (diagnostic, bulletins d'information, tutoriels, vidéo) sur www.sauer-pechelbronn.fr/programme-trame-verte/

Une biodiversité préservée dans nos espaces verts



A l'été 2021, nous avons entamé des réflexions sur une gestion plus écologique des espaces verts communaux à Lembach. L'entrée du village par la **route de Woerth** a été retenue pour la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité.

Les solutions retenues sont mises en œuvre dès ce printemps 2022.

Des bandes fleuries sont aménagées pour nourrir et héberger insectes, papillons, oiseaux et autres petits animaux. Elles sont délimitées par des piquets visibles depuis la route de Woerth. Ces zones feront l'objet d'un fauchage tardif après la floraison, c'est-à-dire à la fin de l'été. Les abords des routes continueront à être tondus plus régulièrement pour des raisons de sécurité.

Les bandes fleuries seront complétées par des tas de bois et de pierres pour abriter insectes, lézards, hérissons et autres petits mammifères. Le talus qui longe le nouveau réservoir et la prairie en haut du cimetière feront aussi l'objet d'un fauchage tardif. Des plantes vivaces, peu gourmandes en eau et qui nécessitent moins d'entretien, seront privilégiées dans l'ensemble des espaces fleuris du village.

Des nouvelles de la bibliothèque



La bibliothèque municipale a bénéficié d'un coup de peinture cet hiver, la rendant plus accueillante. Merci à la Municipalité d'avoir rendu ce cadre plus attrayant en attendant la finalisation du nouveau projet.

Suite aux nombreuses questions quant à l'avenir de la bibliothèque provenant des lecteurs mais également des bénévoles, une rencontre a eu lieu entre M. le Maire et ses adjoints et une délégation de la bibliothèque.

Celle-ci ne pouvant rester au lieu actuel pour une question d'accessibilité, son implantation sera revue dans le cadre du projet de la mise aux normes accessibilité de la mairie. L'étude de ce projet devrait avoir lieu en 2022 pour un démarrage des travaux en 2023.

L'équipe de bénévoles ainsi que la Municipalité souhaitent que ce lieu de lecture et de culture soit également un lieu d'échanges et de rencontres intergénérationnelles autour de cette future bibliothèque.

Toute l'équipe continuera bien sûr à vous accueillir à l'endroit habituel et aux horaires suivants :

- **Le lundi de 15h30 à 18h**
- **Le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 16h à 18h**

Pour les nouveaux arrivants et les personnes intéressées, la cotisation est gratuite jusqu'à 18 ans et de 10 € au-delà.



Dominique, Anne-Marie, Brigitte, Maité, Michèle, Sylviane, Iliana, Stéphanie et Francine

Rappel : ce numéro du bulletin municipal et de nombreuses autres informations relatives à la vie de notre village, sont disponibles sur le site internet de la Mairie à l'adresse : www.lembach.fr



Directeur de publication : **Christian Trautmann**

Imprimé par nos soins